



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

## **RAPPORT DE JURY**

# **CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS AU CORPS DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE NORMALE MÉTIER DU TEXTILE SPÉCIALITÉ « ARTISTE LICIER »**

**SESSION 2025**

## Table des matières

|             |                                                     |          |
|-------------|-----------------------------------------------------|----------|
| <b>I.</b>   | <b>LE RAPPEL DES ÉPREUVES .....</b>                 | <b>3</b> |
| A.          | Épreuves d'admissibilité .....                      | 3        |
| B.          | Épreuves d'admission .....                          | 3        |
| <b>II.</b>  | <b>LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE .....</b>          | <b>3</b> |
| <b>III.</b> | <b>LE JURY .....</b>                                | <b>4</b> |
| A.          | La composition du jury .....                        | 4        |
| B.          | La formation du jury et la réunion de cadrage ..... | 4        |
| <b>IV.</b>  | <b>LE DÉROULEMENT DU CONCOURS EXTERNE .....</b>     | <b>4</b> |
| A.          | LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ .....                  | 4        |
| 1)          | L'épreuve écrite d'admissibilité .....              | 4        |
| 2)          | L'épreuve orale d'histoire de l'art .....           | 5        |
| B.          | LES ÉPREUVES D'ADMISSION .....                      | 6        |
| 1)          | L'épreuve pratique d'admission .....                | 6        |
| 2)          | L'épreuve de dessin .....                           | 6        |
| <b>V.</b>   | <b>LES STATISTIQUES .....</b>                       | <b>7</b> |

## I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES

### A. Épreuves d'admissibilité

L'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des technicien(ne)s d'art ainsi que la composition des jurys définit comme suit les épreuves d'admissibilité : « (...) 1° Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;
- une interrogation sur les techniques du métier, dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes) ;

2° Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

### B. Épreuves d'admission

L'article 5 de l'arrêté cité ci-dessus définit les épreuves d'admission comme suit : « (...) - la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; - et pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1. » Plus précisément pour cette spécialité, l'épreuve pratique consiste en la réalisation d'un fragment de tapis ou de tapisserie d'après un modèle donné, après avoir fait l'échantillonnage et le calque technique (cinq semaines).

L'épreuve de dessin consiste en :

- a) Un dessin d'observation d'une nature morte ou d'un modèle vivant (quatre heures) ;
- b) Une étude de rythme en noir et blanc d'après un tapis ou une tapisserie (quatre heures) ;
- c) Un agrandissement aux carreaux et mise en couleur (vingt et une heures).

## II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

|                                           |                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dates des inscriptions                    | Du 6 mai au 10 juin 2025                                                                                    |
| Dates de l'épreuve écrite d'admissibilité | Le 4 septembre 2025                                                                                         |
| Date des oraux d'admissibilité            | Les 1, 2 et 3 octobre 2025                                                                                  |
| Date de la réunion d'admissibilité        | Le 3 octobre 2025                                                                                           |
| Dates des épreuves d'admission            | Du 3 au 7 novembre 2025 (épreuve de dessin),<br>et du 10 novembre au 15 décembre 2025<br>(épreuve pratique) |
| Date de la réunion d'admission            | Le 16 décembre 2025                                                                                         |

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels. Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

### **III. LE JURY**

#### **A. La composition du jury**

Le jury était composé des personnes suivantes :

##### Présidente :

Madame Emmanuelle FEDERSPIEL, conservatrice en chef du patrimoine, inspectrice des collections, Manufactures nationales – Sèvres Mobilier national.

##### Membres :

- Madame Justine HERICOURT, technicienne d'art de classe, licière en basse lice, Manufactures nationales – Sèvres Mobilier national ;
- Madame Stéphanie NUSSBAUM, cheffe de travaux d'art, adjointe, Manufactures nationales – Sèvres Mobilier national ;
- Madame Fanny LACUGNE, technicienne d'art classe supérieure, licière haute-lice, Manufactures nationales – Sèvres Mobilier national.

#### **B. La formation du jury et la réunion de cadrage**

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
  - \* cadre réglementaire,
  - \* déontologie : laïcité, non-discrimination...,
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder les modalités d'organisation du concours : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

### **IV. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS EXTERNE**

Le concours s'est bien déroulé dans l'ensemble, mais le jury a constaté une forte disparité de niveau entre les candidats, aussi bien au sein des candidats formés à l'école des arts textiles, qu'entre ceux-ci et les candidats n'ayant pas suivi la formation interne aux manufactures.

Dans le cas de candidats en situation de reconversion professionnelle, ceux-ci sont invités, le cas échéant, à se renseigner sur les modalités d'entrée en formation initiale à l'école des arts textiles. En effet, le présent concours n'a pas pour finalité première de former des liciers mais de valider des connaissances et une maîtrise technique dans les domaines du tissage en haute-lice, basse-lice et Savonnerie. Un niveau minimum est donc requis dans ces domaines. Par ailleurs, un choix de spécialisation dans l'une des techniques doit être clairement fait et motivé avant toute candidature.

#### **A. LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ**

##### **1) L'épreuve écrite d'admissibilité**

De fortes différences de niveau ont été constatées pour l'épreuve écrite, avec deux bonnes copies, une majorité de copies d'un niveau moyen et deux copies en-dessous de la moyenne, dont une note éliminatoire (5 sur 20).

Le jury souhaite rappeler que l'énoncé du sujet doit tout d'abord être scrupuleusement lu par les candidats afin d'éviter toute erreur, approximation ou tout hors sujet.

Il est ensuite rappelé aux candidats que l'épreuve écrite vise, au-delà des connaissances, à évaluer des capacités rédactionnelles. La lisibilité de l'écriture et la qualité de l'orthographe sont donc essentielles à la bonne compréhension de la copie par le jury. L'orthographe des termes techniques, notamment, doit être maîtrisée par les candidats (ex : le piqué, le chiné). Le style télégraphique n'est pas admis dans cette épreuve (flèches, listes, contractions...). Les exemples cités doivent être pertinents et en rapport avec les choix de tissage retenus par le candidat. Les exemples doivent également être rédigés de manière complète, avec le titre de l'œuvre souligné et le nom de l'artiste dans son intégralité (on n'écrira donc pas « le Mahdavi » mais « Getalo d'India Mahdavi »), car la copie doit pouvoir être comprise par un examinateur extérieur aux manufactures.

La note explicative demandée doit être structurée avec une introduction annonçant un plan et une conclusion. La chronologie du travail de tissage doit être respectée afin de permettre à l'examineur de juger du bon déroulement des opérations décrites par le candidat. On évitera enfin les digressions en se concentrant strictement sur ce qui est demandé dans l'énoncé car il est attendu que le candidat fasse des choix de tissage précis en les justifiant eu égard au carton proposé.

Le jury a par ailleurs noté une certaine méconnaissance par certains candidats, des métiers et missions du Mobilier national en dehors du strict environnement des ateliers (la prise à l'inventaire des tapisseries et tapis tombés de métier est réalisée par le département des collections (inspection et régie) et non par le service de communication...).

## **2) L'épreuve orale d'histoire de l'art**

Pour cette épreuve orale, peu de candidats ont exploité l'intégralité du temps qui leur était imparti, soit 10 minutes pour leur présentation. Par ailleurs, peu d'entre eux disposaient d'une montre à leurs côtés pour vérifier leur temps de parole et adapter leur discours. Il est rappelé que si l'usage du téléphone portable ou de la montre connectée est exclu, celui d'une montre traditionnelle est recommandé. Les candidats sont ainsi invités à s'entraîner à ce type d'épreuve (gestion du temps, clarté du discours, structuration de l'exposé).

L'intitulé de l'épreuve indiquait clairement que l'une des images proposées aux candidats était à privilégier, l'autre devait être analysée plus succinctement, ce qui a rarement été pris en compte. Le candidat doit ainsi clairement indiquer, dès son introduction, le cliché qu'il a choisi de traiter majoritairement et s'y tenir.

Nous attendions de la part des candidats des connaissances approfondies sur les techniques de création des tapis et tapisseries provenant des manufactures françaises du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours, en particulier celles appartenant aux collections textiles de l'établissement public Manufactures nationales - Sèvres - Mobilier national.

Nous attendions des connaissances générales en histoire de l'art et en particulier des arts décoratifs en tapis et tapisseries du Moyen Âge à nos jours.

Il était également attendu une connaissance du contexte historique et administratif des Manufactures nationales - Sèvres - Mobilier national.

Enfin, les candidats devaient aussi être au fait des événements (tombées de métiers, expositions...) en lien avec leur spécialité.

De manière générale, le jury a noté des lacunes importantes et une incapacité à caractériser les grands courants artistiques (Renaissance, impressionnisme, Art déco) et à citer les grandes figures artistiques qui ont marqué l'histoire de l'art (Raphaël, Monet, etc.), et une difficulté des candidats à replacer les œuvres qu'ils avaient à traiter dans un contexte plus large. La capacité à élargir le propos par des exemples de créations anciennes ou récentes ainsi que des références à des expositions relatives aux sujets est un atout majeur dans une présentation.

Les dates clefs de l'histoire des manufactures, de leur création à nos jours, doivent également être maîtrisées, surtout dans la technique dans laquelle le candidat a choisi de se présenter. De même les grandes figures de l'histoire des manufactures doivent être connus (Colbert, Le Brun, Chevreul) ainsi que leurs rôles respectifs.

Certaines appellations génériques du type « millefleurs » ou « verdure » n'ont malheureusement pas été mobilisées par certains candidats. Des notions de bases faisaient parfois défaut (loi des contrastes simultanés, pigments utilisés pour les teintures végétales ou animales etc.).

### **3) L'épreuve orale de techniques du métier**

Les difficultés liées à la gestion du temps et à la clarté de l'exposé sont identiques à celles observées lors de l'épreuve d'histoire de l'art (cf. paragraphe précédent).

Il était attendu des candidats une maîtrise des différentes étapes de création dans leur spécialité et une capacité à les restituer de manière claire et précise. La partie exposée manquait ainsi souvent des précisions et des développements qui auraient permis de construire un exposé de 10 minutes.

On attend par ailleurs des candidats qu'ils connaissent également les différences et similitudes avec les autres techniques de tissage du Mobilier national.

L'évolution des techniques de leur métier à travers l'histoire et les dates clefs de leur développement en France doivent également être maîtrisées par les candidats.

## **B. LES ÉPREUVES D'ADMISSION**

### **1) L'épreuve pratique d'admission**

Le modèle choisi était un détail d'œuvre, présentant un mélange de larges coups de pinceaux et d'effets de transparences.

Il était attendu des candidats de restituer ces différentes textures tout en proposant une interprétation textile pertinente permettant de réaliser le morceau dans le temps imparti.

L'ensemble des candidats a fait preuve d'une bonne maîtrise technique et d'une bonne compréhension des enjeux que présentait le sujet.

En général, les candidats ont su s'organiser et ont proposé un travail soigné, de bonne qualité, montrant de la sensibilité dans les mélanges colorés et une bonne exécution sur le plan du dessin. Cependant, certains candidats ont éprouvé quelques difficultés dans la gestion de leur temps en se laissant submerger par la complexité de certaines parties du modèle. D'autres ont en revanche réalisé une interprétation un peu trop éloignée et simplifiée du modèle.

Dans chaque spécialité le jury a remarqué un manque de prudence sur le respect du dessin et dans l'analyse du carton.

Concernant la Savonnerie en particulier, il est conseillé d'être vigilant sur le maintien du tissu et des lisières, pour bien respecter les dimensions données de l'épreuve. Les candidats doivent également faire attention aux éventuels oublis de point non repassés suite à des corrections. Il est également conseillé aux candidats de soigner leur tonte, pour ne pas impacter le rendu du rangement lors des finitions.

### **2) L'épreuve de dessin**

Étude de rythme en noir et blanc d'après un tapis ou une tapisserie :

- Veiller à la pertinence du vocabulaire utilisé dans la légende ;
- Ne pas tomber dans la figuration ;
- Les notations doivent contribuer à la lisibilité de l'image donnée pour répondre à la question ultime : Qu'est-ce ?

Exercice le plus difficile, il nécessite une vraie intelligence de décodage et de synthèse.

Dessin d'observation d'une nature morte ou d'un modèle vivant :

- Importance de la gestion du temps ;
- Importance de l'occupation de la feuille, sa mise-en-page ;
- D'abord poser les grandes masses pour ensuite creuser les détails ;
- Soigner la qualité d'exécution.

Ensemble très honorable.

Agrandissement aux carreaux et mise en couleur :

- Bonne gestion du temps ;
- Bonne compréhension des transparences et des matières ;
- Bonne analyse des passages et des articulations des formes.

Ensemble plutôt enthousiasmant, de grande qualité.

## V. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 8

|              | Nombre de<br>candidats<br>inscrits | Nombre de<br>candidats<br>convoqués | Admissibilité         |                         | Admission             |                   |
|--------------|------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------|
|              |                                    |                                     | Nombre de<br>présents | Nombre<br>d'admissibles | Nombre de<br>présents | Nombre<br>d'admis |
| Femmes       | 8                                  | 8                                   | 8                     | 6                       | 6                     | 6                 |
| Hommes       | 2                                  | 1                                   | 1                     | 1                       | 1                     | 1                 |
| <b>Total</b> | <b>10</b>                          | <b>9</b>                            | <b>9</b>              | <b>7</b>                | <b>7</b>              | <b>7</b>          |

Nombre de désistements : 1

Seuil d'admissibilité : 11 sur 20.

Amplitude des notes : de 9 à 16,6 sur 20.

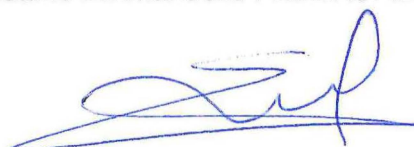
Seuil d'admission : 12,6 sur 20.

Amplitude des notes : de 12,6 à 15,88 sur 20.

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 70 %
- convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 77,78 %
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 100 %

Madame Emmanuelle FEDERSPIEL



Présidente du jury

